

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 2013 - page 123

974 - Réunion

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Pierre-de-la-Réunion.

COMITÉ RÉUNIONNAIS POUR LA PAIX.

Objet : réunir des personnes engagées dans la recherche de solutions pour établir une paix durable dans le monde mais aussi dans l'océan indien et à La réunion selon le slogan « océan indien zone de paix » ; (résolution 2832 de l'ONU du 16 décembre 1971 : « une déclaration faisant de l'océan indien une zone de paix » ; participer et organiser toutes manifestations qui porteront sur la défense et la promotion des valeurs de paix et de démilitarisation selon le principe que seule une paix durable peut permettre le progrès, le développement et l'épanouissement des peuples ; l'association a comme principe la culture de la paix et de la non-violence active ; se mettre au service des peuples par des actions d'information conformément aux principes promus par l'UNESCO et la déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ; mettre en oeuvre, par ailleurs, tous les projets ayant pour valeur la solidarité et l'entraide à La réunion et dans le monde ; ces actions devront concourir à la paix sociale.

Siège social : 3, rue du Languedoc, 97450 Saint-Louis.

Date de la déclaration : 21 septembre 2016.